

## Rapport d'activités 2015 de l'ASBL Omnisports Chaumont-Gistoux

La politique sportive communale est définie par le Collège communal.

A Chaumont-Gistoux, sur le terrain, les acteurs qui assument les compétences publiques en matière sportive, sont l'**Asbl Omnisports** de Chaumont-Gistoux (mentionnée «l'Asbl» dans ce rapport) et la **Régie Communale Autonome** de Chaumont-Gistoux (mentionnée «la Régie» dans ce rapport).

Indirectement, notamment comme soutien financier, l'Administration Communale (mentionnée «l'AC» dans ce rapport), est également partie intervenante en la matière.

### L'architecture institutionnelle

**La Régie**, d'une part, a acquis de la Commune un droit de superficie sur le terrain où est sis le Centre sportif. Elle exploite les infrastructures du Centre Sportif. Jusqu'au 1er juillet 2013, les infrastructures étaient gérées dans les faits par l'Asbl. A partir du 1er juillet 2013, la Régie est devenue également gestionnaire des infrastructures et a acquis un personnel propre, résultat d'un transfert en provenance de l'Asbl.

Le Centre Sportif intègre notamment :

- 1 plateau omnisports ;
- 3 terrains de tennis ;
- 2 terrains de football - un synthétique et un en gazon naturel ;
- 2 terrains de beach-volley ;
- plusieurs terrains de pétanque ;
- 1 plaine de jeux ;
- des installations nécessaires à la pratique des sports (vestiaires, douches, locaux de rangement, etc.).

Le Centre sportif est accessible aux écoles, clubs et particuliers.

L'AC exploite les salles de gymnastique des écoles communales de Gistoux et de Dion. Le gestionnaire de ces salles était l'Asbl jusqu'au 30 juin 2013. Depuis cette date, c'est la Régie.

En ce qui concerne la cafétéria du Centre sportif, la Régie avait initialement cédé à l'Asbl le droit de l'exploiter. Le 1er juillet 2013, la Régie a repris l'exploitation et la gestion de la cafétéria.

**L'Asbl**, d'autre part, a pour mission principale de promouvoir le sport et sa pratique dans la commune, être à l'écoute des clubs et des utilisateurs du Centre Sportif ; par ailleurs, l'Asbl détermine et distribue les subsides aux membres de l'Asbl. Ceux-ci proviennent de fonds reçus de l'AC.

2015, tout comme 2014, aura donc été une année de consolidation, l'Asbl étant devenue une institution de débat en matière sportive, avec comme vocation de remettre des avis à la Régie et d'allouer les subsides aux associations sportives. Il y a l'intention d'être plus à l'écoute des clubs, comprendre leurs besoins et répondre au mieux à leurs attentes.

Le Conseil d'Administration de l'Asbl qui se réunit mensuellement est composé comme suit :

- **Lambert Patrick** (Président)
- **Cocq Olivier**

- **Descamps Philippe** (Secrétaire)
- **Docquier Pierre-Yves**
- **Duponcelle Philippe** (Trésorier)
- **Gauthier Luc**
- **Bertrand Michèle**

## L'Asbl : principaux évènements

Neuf réunions du CA de l'Asbl se sont tenues depuis le mois de mars jusqu'à décembre 2015.

En 2013, début de la nouvelle mandature, les membres de l'Asbl avaient planché sur les actions qui pourraient être initiées dans un but de promouvoir le sport dans la Commune; les actions se sont depuis lors concrétisées:

- **Les Mérites Sportifs** : la première édition s'est déroulée le 9 janvier 2015 et fut succès en termes de participation, de mise à l'honneur de sportifs et d'engagement des membres de l'ASBL pour réaliser cette première. La préparation de la deuxième édition a occupé les membres de l'Asbl durant tout le dernier trimestre de 2015, cérémonie qui s'est déroulée le 8 janvier 2016.
- **La Fête du Sport** : Etant maintenant reconnu Centre Sportif Local Intégré, certaines obligations incombent à la Régie; dans ce cadre, l'Asbl lui vient en soutien et a organisé, dès 2014, une ballade Vélo le 27 septembre qui a attiré une quarantaine de personnes. Grâce à la mobilisation de toutes les forces liées aux activités sportives dans la commune, la première Fête du Sport a été organisée la journée du 26 septembre 2015 et a accueilli plus de 600 visiteurs. Un comité d'organisation constitué de membres de clubs, du centre sportif et de l'Asbl ont été la cheville ouvrière de cet évènement. Remerciements spéciaux à Vincent, Pierre, Henri-Nicolas, Alain, Pierre-Yves et Philippe.
- **Soutien aux clubs** : Dans la mesure du possible, l'Asbl répond aux attentes précises des clubs ; une volonté de meilleure écoute et de proximité existe et se renforce au fil des mois.

Hormis ces 3 initiatives phares, une attention particulière a été et continuera à être portée au développement d'autres activités sportives dans le giron du Centre Sportif, permettant ainsi, une fois les investissements - relatifs à l'accueil en général - effectués, une offre crédible pour les utilisateurs en général, qu'ils soient membres ou non d'un club, qu'ils désirent ou non pratiquer leur sport dans l'enceinte du Centre Sportif. C'est ainsi que le Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux a choisi le Centre Sportif comme base pour ses promenades, que des discussions ont été entamées pour une activité Tir à l'Arc.

Cependant l'année 2015 a été entachée d'un épisode malheureux. Un différend sérieux avec le club de football JS Chaumont a contraint l'Asbl à prendre la difficile décision de ne plus lui octroyer de subsides.

Il en résulte qu'un nouveau club s'est constitué en juillet 2015 et a été accueilli en tant que nouveau membre de l'Asbl en août 2015. Ce club, le FC Ronvau, développe un projet sportif essentiellement orienté pour les jeunes et compte, dès sa première année, plus de 150 affiliés.

## Subsides octroyés aux associations sportives

En 2015, l'Asbl a octroyé 64.105 EUR de subsides aux clubs membres de l'Asbl, ce qui représente quasi moitié moins que les subsides octroyés en 2014.

La principale raison de cette diminution est que 2014 avait vu le paiement de 3 semestres de subsides au cours de la même année, cela dans le but de faire correspondre les paiements et facturations dans la même année calendrier. Rattrapage effectué en 2014 et normalisation dès 2015.

La deuxième raison est liée au non paiement de subsides à l'un des membres de l'Asbl, le club de football JS Chaumont, à la suite du différend mentionné plus haut.

## L'Asbl : Comptes et Budgets

	2015 Budget	Compte
<b>Solde 1/1/2015</b>	€ 2.654,30	€ 2.654,30
<b>Recettes:</b>		
Subside Communal	€ 100.000,00	€ 82.000,00
Divers	€ -	€ 1.622,67
<b>Dépenses:</b>		
Subsides aux clubs	€ (93.842,00)	€ (64.105,00)
Activités Asbl	€ (5.000,00)	€ (4.895,22)
Divers	€ (2.000,00)	€ (7.896,24)
<b>Résultat budgétaire</b>	€ 1.812,30	€ 9.380,51

	2016 Budget
<b>Solde 1/1/2016</b>	€ 9.380,51
<b>Recettes:</b>	
Subside Communal	€ 100.000,00
<b>Dépenses:</b>	
Subsides aux clubs	€ (87.700,00)
Activités Asbl	€ (5.000,00)
Divers	€ (8.500,00)
<b>Résultat budgétaire</b>	€ 8.180,51

## Conseil des utilisateurs

Le Conseil des utilisateurs a pour mission de remettre des recommandations au coordinateur ou aux Conseils d'Administration. Le Conseil des utilisateurs est également dans les faits un lieu où les décisions des Conseils d'Administration sont communiquées aux membres de ce conseil. Le Conseil des utilisateurs est un véritable lieu interactif entre les Conseils d'Administration, le coordinateur et les utilisateurs.

Il est rattaché à la Régie dans le cadre de la Reconnaissance du Centre Sportif Local Intégré obtenue en novembre 2013.

En 2015, le Conseil des utilisateurs s'est réuni à trois reprises.

Pour l'Asbl Omnisports de Chaumont-Gistoux, en date du 22 mars 2016.

Patrick Lambert  
Président